



**2024/02-06**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 20 FEVRIER 2024**

Date de convocation : 15 février 2024      Date d'affichage : 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 15 février 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, Mme RAYSSEGUIER, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. SIMON, M. VINOLAS.

Absents avant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme RAYSSEGUIER  
Mme SCHEMBRI à M. SCHWEIZER  
Mme LOZACH à Mme MAURICE

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme RAYSSEGUIER est élue secrétaire de séance.

**REGLEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023**  
**(RODP 2023)**

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2023, selon le décret N° 2007-606 du 25 avril 2007 et de la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2016, GRDF doit verser une redevance à la commune.

Base de calcul [ ( 0.035 x L ) + 100 ] x Coefficient

L : longueur exprimée en mètre de canalisations du domaine : 1266

Coefficient : coefficient de revalorisation : 1.39

Soit 201.00€ pour l'année 2023

Vote : approbation à l'unanimité



Le Maire  
Anne-Marie MAURICE